

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7123e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 28 février 2014, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 7123e séance, tenue à huis clos le 28 février 2014, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)".

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, la Présidente a invité le représentant de l'Ukraine à participer à la séance.

La Présidente, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu un exposé de M. Fernández-Taranco.

Le Conseil a également entendu une déclaration du représentant de l'Ukraine. »

14-24977 (F) 280214 030314



